



Epargne solidaire

Un fonds mêlant gestion ISR et microcrédit

● Nous ne sommes plus qu'à quelques jours du lancement de la deuxième Semaine de l'épargne solidaire. Elle se déroulera du 4 au 11 novembre prochain. A cette occasion, **Ecofi Investissements**, société de gestion du groupe Crédit Coopératif, lance en partenariat avec la société de conseil Seeds Finance et le site de « microcrédit » Babyloan un FCP solidaire : **Babyfound Taux Fixe 2013** (Code Isin : FR0010766113).

Ce fonds obligataire est doté d'une double spécificité : il est entièrement géré selon un processus ISR (investissement socialement responsable) et une poche est réservée au microcrédit.

Des échéances moyen terme

Le portefeuille est composé exclusivement de titres à échéances moyen terme, dont la maturité est comprise entre mi-2012 et mi-2014. L'objectif est d'offrir, à horizon du 30 avril 2013, un rendement actuariel supérieur à celui qui aurait été obtenu par un placement direct sur l'obligation

assimilable du Trésor (OAT) de coupon 4 % et d'échéance 25 octobre 2013.

Les titres, essentiellement de la dette d'entreprise, font l'objet d'une double sélection. Extra-financière d'abord, puis financière. « *Nous ne retenons dans un premier temps que les émissions provenant de sociétés européennes analysées par Vigeo, le leader européen de la notation extra-financière*, explique François Lett, responsable de la gestion éthique et solidaire chez Ecofi Investissements (Groupe Crédit Coopératif). *Nous pondérons les différents critères retenus par Vigeo, ce qui élimine environ 60 % des valeurs. Puis nous privilégions les sociétés très engagées dans la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), et dont les actions portent notamment sur la diversité et le traitement du handicap.* »

Une fois passé ces différents tamis, il ne reste plus qu'une centaine de titres exploitables. « *Cette analyse extrafinancière conduit en définitive à ne retenir que les entreprises les moins risquées* »,

ajoute David Jourdan, gérant-analyste gestion crédit chez Ecofi Investissements.

Parallèlement, le fonds consacre 5 à 10 % de son portefeuille au microcrédit. Concrètement, le gérant va prêter des fonds à des organismes solidaires français agréés par la préfecture (Acted, Entrepreneurs du monde...), qui vont à leur tour affecter cet argent à des projets de microcrédit sélectionnés en partenariat avec Babyloan.

Sans droit d'entrée, le fonds supporte 1 % au maximum de frais de gestion et au plus 0,50 % de commission de rachat en cas de revente du fonds avant l'échéance.

Frédéric Durand-Bazin

● NOTRE CONSEIL

Ce fonds, géré par un spécialiste de l'épargne solidaire, permet de se positionner sur le microcrédit tout en bénéficiant d'une véritable promesse de rendement. Attention, il ne s'agit pas pour autant d'un fonds garanti, mais le risque de perte en capital reste limité.